**28ème session du Groupe de travail chargé de l’EPU**

**Pays sous examen : Ghana**

**Déclaration de la Délégation de la République Islamique de Mauritanie**

**Monsieur le Président.**

La Mauritanie souhaite la bienvenue à la délégation du Ghana et la remercie pour la présentation de son troisième rapport national et des informations précieuses qu’elle a bien voulu porter à notre attention.

Ma délégation félicite le Ghana pour les progrès importants réalisés dans les domaines de la promotion et de protection des droits de l’homme et relève avec satisfaction le niveau exceptionnel de mise en œuvre par le Ghana des recommandations acceptées à l’issue du deuxième cycle de l’EPU.

Il ressort du Rapport que le nombre de personnes en détention provisoire dans les établissements pénitentiaires a considérablement diminué grâce au programme « Justice pour tous », qu’un système de services de santé et de planification reposant sur les collectivités a été mis en place afin de promouvoir les services de santé dans les communautés reculées du pays et que le Gouvernement ghanéen prévoit de mettre en œuvre un programme d’enseignement secondaire du deuxième cycle gratuit destiné à améliorer l’accès à l’enseignement à ce niveau. Ce sont là des mesures salutaires qui contribuent à la pleine réalisation des droits sociaux et économiques dans ce pays.

Ma délégation note avec intérêt que le Ghana a ratifié le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants le 24 juin 2016.

Pour encourager le Ghana dans son engagement patent à promouvoir les droits de l’homme sur son sol, ma délégation souhaite recommander au Ghana d’améliorer les conditions des personnes détenues et de s’attaquer au surpeuplement des prisons.

Pour conclure, ma délégation souhaite plein succès au Ghana dans la mise en œuvre des recommandations acceptées à l’issue de cet examen.

**Je vous remercie.**